



**Province de Québec  
MRC de Mékinac  
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban**

**AVIS PUBLIC  
Demande de dérogation mineure**

---

Avis est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du 09 novembre 2023 à 19 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure concernant la distance entre deux intersections sur les lots # 5 724 561 et 5 723 727.

La demande consiste à permettre la construction de deux chemins à une distance de 200 mètres contrevenant à l'article 7.5 du Règlement de lotissement numéro 345 qui stipule que la distance minimale entre les intersections est de 300 m sur la Route de la Traverse.

Toute personne intéressée peut s'exprimer lors de l'audition de la demande qui aura lieu à la séance du 09 novembre 2023 à 19 h au centre municipal.

**DONNÉ À NOTRE DAME DE MONTAUBAN,  
CE 24<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 2023**

**Pascale Bonin**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé aux endroits prévus.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 24<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 2023**

**Pascale Bonin**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière